

II. — MAROC

1. — L'ENSEIGNEMENT

Nous avons pu donner, l'an dernier, les statistiques de la rentrée de l'automne 1971 (1). Nous n'avons pas obtenu à temps, cette fois-ci, celles de l'automne 1972, à l'exception de l'enseignement secondaire. En voici donc l'essentiel.

L'enseignement du second degré compte au total, à la fin de l'année 1972, 334 952 élèves, dont 28 054 pour l'enseignement privé. Sur les 306 898 de l'enseignement public il y a 216 061 garçons et 90 837 filles. L'enseignement public moderne en regroupe la plus grande partie : 297 616 (dont 88 310 filles) ; l'enseignement public « originel » compte 6 660 élèves (dont 1 562 filles) ; les Ecoles régionales d'instituteurs, 2 622 dont 965 filles.

L'enseignement secondaire privé se répartit en « privé national » et « privé étranger ». Le premier se subdivise en « privé musulman » : 9 542 dont 3 191 filles, et « privé Ittihad » (ex-Alliance Israélite) : 1 981 dont 940 filles ; le second, en « privé M.U.C.F. » (Mission universitaire et culturelle française) : 11 713 élèves, et « privé autres » (écoles confessionnelles chrétiennes pour la plupart) : 4 818 dont 1 909 filles.

La M.U.C.F. compte, sur ses 11 713 élèves du secondaire, 5 563 Français, 256 enfants de mère française, 1 077 Etrangers et 4 817 Marocains, dont 762 Israélites et 4 055 Musulmans. L'effectif global est en baisse de 788 unités sur celui de novembre 1971. Ajoutons que 121 élèves, dont 91 Marocains, fréquentent les « classes supérieures » (préparation aux grandes écoles).

Revenons à l'enseignement secondaire public. L'enseignement moderne groupe dans le 1^{er} cycle 237 674 élèves dont 73 952 filles, et, dans le 2^e cycle, 59 942 dont 14 358 filles. L'enseignement originel compte 3 853 élèves (dont 147 filles) dans le 1^{er} cycle, et 2 807 (dont 615 filles) dans le 2^e.

L'enseignement technique n'a que de faibles effectifs : 1 940 dont 764 seulement pour le technique industriel et 1 176 pour le technique commercial (2^e cycle seulement).

L'enseignement général se divise en trois types : bilingue, arabisé, type français. Le bilingue compte 232 005 élèves dans le 1^{er} cycle, 51 077 dans le 2^e ; l'arabisé, 3 596 élèves et 2 649 ; le « type français », 2 073 et 1 918.

(1) *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1971, p. 404.

La déperdition est assez considérable. Dans l'enseignement public moderne de type marocain, les taux de doublement, de sortie et de passage sont, de la classe d'orientation à la 6^e année, les suivants (à la fin de l'année scolaire 1971-72) en pourcentage :

	C. O.	1 ^o A. S.	2 ^o A. S.	3 ^o A. S.	4 ^o A. S.	5 ^o A. S.	6 ^o A. S. ⁽²⁾
D	16	17	24	38	47	49	32
S	7	9	12	21	17	13	68
P	77	74	64	41	36	38	-

Le personnel enseignant, dans l'enseignement public moderne, s'élève à 14 045 personnes : 7 772 Marocains (dont 1 273 femmes) et 6 273 Etrangers (dont 2 946 femmes) ; dans l'enseignement originel, à 530 dont 480 Marocains ; dans les E.R.I., à 210, dont 103 Marocains.

Pour l'enseignement supérieur, nous n'avions pu donner l'an dernier que les effectifs de 1970. Voici ceux de l'année 1971-72. Le total s'élève à 15 148, dont 2 423 filles (F.). Les Marocains sont au nombre de 14 535, dont 2 283 F. L'Université Mohammed V compte 13 360 étudiants, dont 2 335 F ; l'Université Qaraouiyine, 748 dont 45 F ; et les écoles ou instituts relevant d'autres ministères, 1 040 dont 43 F. Voici la répartition par discipline, selon la classification recommandée par l'Unesco (3) :

	Humanités	Education	Sciences Sociales	Sciences exactes et naturelles	Sciences de l'ingénieur	Sciences Médicales	Agriculture	Total
T	3 775	1 617	6 365	785	523	1 621	462	15 148
F	1 727	364	857	121	20	328	6	2 423

Les étudiants déjà fonctionnaires sont au nombre de 4 810 dont 558 F. Le nombre des doublants s'élève à 4 495 sur 13 360 pour l'Université Mohammed V, à 29 sur 1 040 pour l'enseignement supérieur non universitaire (les étudiants sont ici recrutés le plus souvent par concours), à 185 sur 748 pour l'Université Qaraouiyine.

Les élèves-professeurs (E.N.S.) totalisent, dans le 2^e cycle, 1 459 personnes (dont 343 F) : 922 dans la section arabe, 537 dans la section française. L'effectif de la dernière année est de 484 (dont 102 F).

Les étudiants qui ont subi avec succès en 1971 les examens de sortie (licence ou autre) se répartissent ainsi :

Faculté des Lettres	212	Faculté de Médecine (thèse) ..	60
Faculté de Droit	390	Ingénieurs	52
Faculté des Sciences	23	Ecole Nationale d'Agriculture	17

(2) Le taux de sortie de la 6^e A.S. comprend les reçus au baccalauréat et ceux qui abandonnent.

(3) Dans les « Humanités », figurent la Faculté de Lettres et Qaraouiyine ; dans les « Sciences Sociales », la Faculté de Droit et l'Ecole Marocaine d'Administration.

A l'autre extrémité de l'échelle des enseignements, le journal *Al-Anba* du 5 février nous apprend que les écoles coraniques sont au nombre de 15 685 et que leurs effectifs s'élèvent à 317 780 enfants.

*

**

Parmi les créations ou réformes survenues en 1972, on relèvera un dahir du 27 juillet (*B.O.R.M.* du 16 août), portant création et organisation de l'« Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises » ; un arrêté du ministre de l'Enseignement primaire du 5 mai (*B.O.R.M.* du 17 mai) créant des « Centres de perfectionnement pédagogique », destinés à assurer la formation professionnelle, théorique et pratique, des instituteurs en service ; un décret du 24 janvier (*B.O.R.M.* du 26 janvier) portant réforme de l'Ecole marocaine d'administration, appelée désormais « Ecole nationale d'administration publique », qui ajoute à ses tâches traditionnelles celle de « promouvoir la recherche dans les sciences et techniques administratives » ; un décret du 23 août (*B.O.R.M.* du 6 septembre) créant un « Centre de formation des journalistes », rattaché au ministère de l'Information et dont le recrutement se fait sur concours, après le baccalauréat ; l'inauguration à Tanger le 24 novembre d'un « Institut supérieur du tourisme », réalisé en collaboration avec la France et qui dispensera un enseignement technique supérieur.

Un « Centre de radio-télévision éducative » a été inauguré le 18 novembre à Aïn-Chok par le Prince héritier. Le Ministre de l'information l'a défini « une sorte d'école des ondes, une université ouverte à tous ».

M. Allal El-Fassi, président du parti de l'Istiqlal, a annoncé le 23 décembre, au cours d'une réunion publique, la création par ce parti d'une « Ecole des fils du peuple » qui aura pour tâche de dispenser « des cours de rattrapage aux élèves qui ont été refoulés des différents établissements scolaires ». Inaugurée aussitôt, cette école, qui accueille pour le moment 550 jeunes, du primaire au baccalauréat, est liée dans l'esprit de ses promoteurs à leur combat pour l'arabisation, et ils entendent en faire « le modèle de l'école nationale marocaine, une école basée sur l'humanisme marocain » (*Al-'Alam* du 25-12).

Dans la série d'articles qu'il a consacrés au cours du mois d'octobre aux problèmes de l'enseignement, le journal *Al-'Alam* (10 et 14 octobre) a contesté le principe de l'existence d'écoles spéciales pour les Israélites marocains, celles de *Ittihad-Maroc* (ex-Alliance Israélite universelle), affirmant que cet enseignement « est lié à l'étranger et impose une autorité au sein de celle de l'enseignement national », et qu'il « doit être intégré dans l'enseignement général ». On sait que, en vertu d'un accord conclu en 1928 avec le Protectorat, l'Alliance Israélite Universelle assurait la scolarisation de la plupart des enfants juifs du Maroc. Après l'indépendance, en vertu du principe de l'unification de l'enseignement, le gouvernement entreprit de nationaliser progressivement les établissements de l'Alliance. Un dahir du 19 juillet 1962 en prévoyait même la nationalisation intégrale. Mais l'Alliance réussit à conserver ce qui lui restait, très diminué du fait de l'exode accéléré de la population juive du Maroc.

*
**

A la suite de négociations qui duraient depuis un certain temps déjà, une nouvelle convention de coopération culturelle et technique entre la France et le Maroc a été signée à Rabat le 13 janvier, abrogeant les trois conventions (de coopération administrative et technique, de coopération culturelle, convention judiciaire) de 1957. Elle intéresse 6 700 enseignants et 800 assistants techniques. Les projets seront désormais étudiés et arrêtés par une commission mixte qui établira les programmes et décidera du personnel à recruter et des fonds à engager. Sur le plan des traitements du personnel, cinq classes remplaceront les dix-sept qui existaient auparavant. Les traitements ne seront plus automatiquement alignés sur ceux de France et l'Etat français en supportera une part accrue. L'article 7 stipule que « les programmes d'enseignement comprennent obligatoirement l'enseignement de la langue, de l'histoire, de la géographie et, éventuellement, des institutions du pays de résidence ». Dans les nouvelles échelles de traitement un avantage est accordé aux enseignants de français, mathématiques, physique et chimie, disciplines techniques et sciences économiques. La convention est signée pour dix ans. Cette nouvelle convention a été accueillie de façons diverses par le personnel enseignant français. Un assez grand nombre de départs ont été enregistrés, mais l'incertitude de la situation politique, les remous de la vie universitaire, n'y sont sans doute pas étrangers. Les commissions mixtes réunies à Paris pour préparer la rentrée de l'automne n'ont pu recruter que 1 300 enseignants sur les 1 500 que demandait le Maroc. Le 24 octobre, les enseignants de la M.U.C.F. ont fait une grève de 24 heures, à Casablanca, pour protester contre l'obligation qui leur est faite désormais de percevoir au Maroc 40 % de leur traitement.

*
**

Dans le gouvernement formé le 12 avril, l'un des deux ministères de l'éducation, celui des enseignements supérieur et secondaire, a changé de titulaire : M. Habib El-Fihri a remplacé M. Laski. M. Haddou Echiguer a gardé celui de l'enseignement primaire.

2. — L'AGITATION UNIVERSITAIRE ET SCOLAIRE ET LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT

L'année 1972 n'a pas été plus calme que la précédente. L'agitation, qui avait repris à la rentrée d'octobre 71, a continué au début de l'année et n'a cessé de s'aggraver, entraînant aussi bien les lycéens que les étudiants et les professeurs, du moins les professeurs marocains.

L'arrestation de deux étudiants dans la Faculté des Lettres (suite à un incident survenu en décembre à la Cité universitaire) provoque une grève de 24 heures, le 24 janvier, des étudiants de l'Université de Rabat. Les étudiants en médecine décident le 17 une grève illimitée, cependant que les grèves continuent dans plusieurs lycées, notamment à Rabat et à Casablanca.

Des intellectuels et des professeurs sont arrêtés : MM. Laabi et Serfaty, responsables de la revue *Anfas* (Souffles) le 27 janvier, M. Paul Pascon, professeur à l'Institut agronomique, le 1^{er} février (il sera libéré le 13). Le 10 la police investit les Facultés et l'hôpital Avicenne à Rabat, arrêtant plusieurs étudiants en médecine, ce qui provoque une grève totale et illimitée des internes. Les incidents, les arrestations, les condamnations se poursuivent de telle sorte que le Roi enjoint au gouvernement de mettre fin à la crise. Les mesures adoptées le 24 février consistent principalement à revaloriser les bourses de 15 %, à octroyer des bourses et des indemnités aux étudiants en médecine, à suspendre la réforme du baccalauréat jusqu'en septembre (une session devait avoir lieu en février). Une convocation du Conseil supérieur de l'enseignement est prévue pour septembre. Le 25, les étudiants, lycéens et professeurs arrêtés sont mis en liberté provisoire.

Ces mesures ne devaient pas suffire à arrêter l'agitation. Les grèves, les incidents, les arrestations continuent. Le président de l'U.G.E.M., M. Mohammed Louafa, qui avait tenu une conférence de presse le 11 mars, est arrêté et condamné le 27 à une amende de 250 Dh. Les étudiants marocains à l'étranger ne restent pas à l'écart : ceux de Damas occupent leur ambassade le 22 mars ; trente sont arrêtés. A la rentrée des vacances de fin de trimestre, le 4 avril, les cours ne reprennent pas. Manifestations et arrestations recommencent. L'U.N.F.P., l'U.N.I., le S.N.E.S., l'association des jeunes avocats constituent un comité de lutte contre la répression. Le 10, plusieurs centaines d'étudiants et de lycéens sont appelés au service militaire. Le 13, le président de l'U.N.E.M. tient à son tour une conférence de presse sur la crise de l'enseignement et la répression.

Finalement, la crise est dénouée, provisoirement du moins, par des mesures d'apaisement. Le 17 avril, le nouveau ministre, M. Fihri, au cours d'une allocution radio-télévisée, annonce que le Roi a décidé de libérer « tous ceux qui sont détenus pour des raisons se rapportant directement aux grèves de l'enseignement secondaire et supérieur ». Plusieurs mesures libérales accompagnent cette annonce : les élèves du second cycle des lycées reçoivent le droit de se constituer en amicale ; l'inviolabilité de l'Université, son autonomie sur le plan administratif, pédagogique et budgétaire sont proclamées ; les étudiants participeront au fonctionnement de la Cité universitaire. Des réformes vont être mises à l'étude. Les étudiants de Rabat, réunis en assemblée générale le 20 avril, décident de reprendre les cours le 24, mais le mouvement est moins général et plus lent chez les lycéens : le ministre constate le 12 mai que 40 000 environ (sur 290 000) n'ont pas encore repris le chemin de leurs classes (*Le Matin* du 12-5). Pour que l'année scolaire, compromise par quatre mois de grèves, ne soit pas perdue, le ministre décide de la prolonger et de tenir une session de baccalauréat en juillet.

Après la trêve des vacances d'été, l'agitation ne tarde pas à reprendre. L'U.N.E.M. ouvre son 15^e congrès le 11 août, à huis clos. Le président et les membres du comité exécutif démissionnent et le congrès élit un nouveau comité, de tendance « frontiste ». Le nouveau président, M. Abdelaziz Menebhi est arrêté le 2 septembre, et un membre du comité exécutif, M.

Loudiyi, interpellé par la police. L'U.N.E.M. décide, le 5, de boycotter les examens mais revient sur sa décision le 15, le gouvernement ayant menacé d'exclure pour un an tous les candidats qui seraient absents aux épreuves.

Le 5 décembre, le S.N.E.S. (affilié à l'U.M.T.) lance un ordre de grève de 24 heures. Le 8 un groupe d'étudiants et de professeurs qui manifestent devant le ministère sont dispersés par la police, qui effectue plusieurs arrestations et occupe le lendemain la Cité universitaire. Les étudiants décident une grève de 72 heures. Le 11, des grèves tournantes d'enseignants affectent les établissements secondaires dans les principales villes. Le 12, la nouvelle Cité universitaire est bouclée par les forces de l'ordre, qui la font évacuer. Les étudiants de Lettres et Droit décident une grève avec occupation des locaux. Les professeurs de la Faculté des Lettres déclenchent une grève de solidarité ; le doyen, M. Boutaleb, est destitué. Des grèves d'enseignants se produisent encore le 14 dans l'enseignement secondaire, à Rabat-Salé, et surtout le 21, dans le secteur primaire, sur l'ensemble du territoire. Dans l'Université, seule la faculté de Droit assure le déroulement normal des examens. Le 16, la presse publie une lettre adressée par le Roi au Premier ministre, dans laquelle il lui demande de résoudre la crise universitaire. Le 27, le Roi préside lui-même une séance de travail consacrée à ces problèmes : on y décide de délivrer des cartes de résidents pour les deux Cités universitaires de Rabat et d'aménager l'ancien camp Moulay Ismail en logements universitaires provisoires. Mais la crise n'était pas arrivée à son terme.

*
**

Les causes de la crise sont malaisées à déceler. Les dessous politiques sont évidents : la jeunesse et les intellectuels sont en majorité dans l'opposition. Mais il ne semble pas que les partis d'opposition, en tant que tels, puissent être tenus pour responsables de l'agitation : le gouvernement, d'ailleurs, ne l'a pas fait. Les états-majors des syndicats et même les unions estudiantines semblent avoir été eux-mêmes parfois débordés. Les réactions des plus jeunes, les lycéens, semblent particulièrement difficiles à prévoir et à canaliser.

Les revendications particulières, si nombreuses et même si justifiées qu'elles soient, ne paraissent pas de nature à expliquer un mécontentement si profond. L'inadaptation de l'enseignement aux réalités marocaines est une explication plus pertinente, mais à condition de ne pas lui donner un sens trop purement pédagogique. La question de la langue est-elle essentielle ? Qu'on enseigne demain en arabe tout ce qui est enseigné aujourd'hui en français, le problème sera-t-il résolu pour autant ? On peut se le demander. Les jeunes, et les lycéens encore plus que les étudiants, parce qu'ils sont plus loin du but, sont profondément inquiets : leurs chances de parvenir à une situation en rapport avec leurs diplômes leur paraissent de plus en plus minces. Ils tremblent de se retrouver chômeurs ou obligés de se contenter d'un emploi manuel, mal payé et auquel ils n'ont pas été préparés. Tous ces élèves d'un enseignement « général » et théorique ne pourront pas être des « cols blancs » et ils le savent.

Le drame du Maroc est peut-être d'avoir hérité du Protectorat un système d'enseignement de pays « développé » et de l'avoir généralisé sans l'adapter suffisamment aux conditions d'un pays « en voie de développement ». On retrouve ainsi, au fond de la crise de l'enseignement, les problèmes fondamentaux de la société marocaine tout entière : la démographie, l'emploi, l'industrialisation. On ne s'étonnera donc pas de voir la politique affleurer si souvent dans les épisodes de la crise : qu'est-ce que la politique, si ces problèmes-là n'en relèvent pas ?

3. — LES PROBLÈMES DU TRAVAIL

Deux nouvelles lois à caractère social sont à relever dans l'œuvre législative de cette année. Un dahir du 27 juillet (*B.O.R.M.* du 16 août) institue des « tribunaux sociaux », à la place des tribunaux du travail créés en 1957 ; ils connaissent des contestations relatives aux contrats de travail ou d'apprentissage, des accidents du travail et des maladies professionnelles, des litiges ayant trait à la sécurité sociale. Il y en a un au siège de chaque tribunal du *sadad*. Chaque section est présidée par un magistrat et comprend un assesseur employeur et un assesseur employé, ouvrier ou ouvrier agricole. Un autre dahir de la même date concerne le régime de sécurité sociale ; il énumère les catégories de salariés obligatoirement assujettis à ce régime, fixe l'organisation de la Caisse nationale, définit les prestations, le contentieux, etc.

La revalorisation du salaire minimum intervenue à la fin de l'année 1971 (4) est loin d'avoir compensé l'augmentation du prix de la vie. Aussi les grèves ont-elles été nombreuses en 1972 et elles avaient presque toutes pour motif des revendications de salaires. C'est le cas de celles des travailleurs des transports urbains de Rabat et Salé le 8 mars ; des ouvriers de l'usine royale de conserves d'olives à Marrakech le 15 ; des travailleurs du C.M.C.P., usine de cartons et cellulose, à Kenitra, le 22 ; de la société minière du Jbel Aouam, du 23 au 29 ; des imprimeries El-Fath, Mapama et des « Cartonnages modernes », le 6 avril ; des dockers du port de Casablanca, le 10 avril, qui commencent par une grève du zèle et la transforment le 12 en grève illimitée ; des mineurs d'Imini et de Kettara et des ouvriers d'une fabrique de canalisations, le 11 ; de nombreuses grèves déclenchées dans les mines le 22 mai ; de celle des travailleurs de l'I.N.R.A. qui après quarante jours de grève, se heurtent à la police le 24 mai ; des établissements Filroc et de la société des conduites d'eau de Salé, le 1^{er} juin ; des marins-pêcheurs de Casablanca, Safi, Agadir, le 3 ; des ouvriers des minoteries, le 6 ; de ceux des « Imprimeries de Figuig », à Rabat, le 8 ; des employés de la C.T.M. (transports routiers), le 16 juillet, grève qui entraîne plusieurs arrestations et une plainte de l'U.G.T.M. au B.I.T., qui la soumet au comité de la liberté syndicale ; des deux mille travailleurs agricoles de la province de Beni-Mellal,

(4) Cf. *Annuaire*, 1971, p. 416.

les 27 et 28 ; des mineurs du Jbel Ighoub, les 9 et 10 août ; des ouvriers de Bata à la fin du même mois ; des usines « Nassige Temara » et « Soieries de Temara » en septembre ; de l'Office chérifien des phosphates à Khouribga, du 2 au 5 octobre, puis les 10 et 11 ; des employés de l'hôtel Hilton, de Rabat, le 31 décembre.

Les grèves sont aussi motivées par des licenciements, comme dans l'industrie textile à Casablanca le 7 juin ; des arrestations ayant eu lieu, les cadres syndicaux, réunis au siège de l'U.M.T. le 27, décident une grève générale de 24 heures le 29, qui est reportée, les grévistes ayant été libérés ; mais les grèves reprennent en juillet, les ouvriers réclamant une convention collective. Certaines grèves sont sévèrement réprimées, ainsi celle du personnel de la navigation aérienne, du 22 juin au 3 juillet : vingt quatre grévistes sont arrêtés et condamnés à six jours de prison et de fortes amendes. Le patronat réplique parfois par le *lock-out* à la grève, ainsi en mars après les grèves du textile. Des licenciements ont lieu en février dans les établissements de boissons alcoolisées de Rabat, frappant 177 ouvriers. Mais les grèves ne sont pas toujours comprises de l'opinion : à Meknès, le 13 mars, la foule arrête trente ouvriers grévistes de la Sefita et occupe l'usine.

*
**

Les syndicats ont pris ouvertement des positions politiques. Sur le référendum du 1^{er} mars, l'U.G.T.M. se prononce pour la non-participation, et l'U.M.T. pour le boycott. Au 5^e congrès national de l'U.M.T., qui se tient à Casablanca du 16 au 19 mars, le front de l'opposition, *Al-Koutlah al-Wataniya*, est présent et M. Mahjoub Ben Seddiq développe deux grands thèmes : l'engagement politique de la classe ouvrière et la socialisation des grands moyens de production. A l'occasion du 1^{er} mai, le secrétaire général de l'U.M.T. consacre son discours à la nécessité d'instaurer une « démocratie réelle » au Maroc. Le 27 septembre, le comité intersyndical de l'U.M.T. juge « dramatique » la situation du pays et appelle les travailleurs à « se mobiliser davantage ». Mais la « fraction Bouabid » de l'U.N.F.P. est en mauvais termes avec l'U.M.T., qu'elle accuse de « collusion avec l'appareil dirigeant » et qu'elle qualifie d'« organisme sans constitution », qui « désigne les congressistes par dahir » et qui « ne révèle pas comment elle se procure de l'argent pour combler un déficit chaque jour plus lourd » (*Al-Moharrir* du 13-12).

Les syndicats marocains gardent des relations étroites avec ceux des autres pays. M. Mahjoub Ben Seddiq se rend à Paris fin novembre à l'invitation de la C.G.T. A Casablanca, le 12 décembre s'ouvre, sous l'égide de l'U.M.T., la réunion ordinaire du secrétariat exécutif de l'Union syndicale panafricaine, où neuf pays sont représentés ; l'objet est la création d'un syndicat africain unique.

Le 27 février, deux journaux font état d'une tentative d'enlèvement dont M. Mahjoub Ben Seddiq aurait été l'objet à Casablanca. Le ministère de l'Intérieur déclare le 29 qu'il s'agit d'une échauffourée à la suite d'une collision. Mais le 13 avril, le secrétaire général de l'U.M.T. porte plainte pour tentative d'enlèvement et pour non-assistance à personne en danger.

**

Selon une enquête menée dans toutes les entreprises du Maroc (cf. *Maghreb-Informations* du 3-7), la main d'œuvre industrielle compterait 132 228 personnes dont 122 745 nationaux et 9 543 étrangers, occupés dans 1 796 entreprises. Encore y a-t-on compté le secteur du crin végétal, les stations de conditionnement et l'office du thé. Les chiffres ne comprennent ni les mines (environ 27 400 personnes) ni le bâtiment, ni les travaux publics. Sur les 1 796 entreprises, 1 100 sont à Casablanca, avec 72 518 personnes dont 4 756 étrangers.

Le rythme d'accroissement des offres d'emplois est loin d'égaliser celui des demandes (démographie, exode rural, etc.). Aussi l'émigration des travailleurs prend-elle une importance de plus en plus grande dans les préoccupations du gouvernement et dans celles de l'opinion. Ce sont les jeunes surtout, bien entendu, qui cherchent à partir : sur les 350 000 chômeurs permanents (estimation officielle), 56 % ont entre 15 et 24 ans.

On estime que les travailleurs marocains envoient à leurs familles entre 400 et 600 Dh par mois. En 1969-1970, selon les autorités du Marché commun, les transferts de ces émigrés, des six pays de la C.E.E. à destination du Maroc, se sont élevés à 62,5 millions de dollars, soit 312,5 millions de Dh. Pour 1971 et 1972, les spécialistes évaluent l'apport en devises des travailleurs à 500 millions de Dh par an, chiffre qu'ils regardent comme un minimum.

Combien sont-ils ? On estime leur nombre à 350 000 environ. « Il y a plus d'ouvriers marocains en Europe qu'il n'y en a au Maroc, dans l'industrie s'entend », écrit Zakya Daoud (*Lamalif*, décembre 1972). Leur nombre aurait doublé de 1968 à 1969. Au 1^{er} janvier 1972, 170 835 ressortissants marocains sont dénombrés en France. La Belgique en comptait 24 558 au 1-1-1971. Ils sont également assez nombreux aux Pays-Bas pour qu'une convention sociale soit signée le 14 février à Rabat, entre ce pays et le Maroc ; en Allemagne de l'Ouest pour qu'une délégation de Bonn vienne étudier le 13 avril, avec le Ministère du Travail, les moyens propres à développer l'émigration des travailleurs marocains vers la R.F.A. M. El-Jadidi, ministre du Travail, se rend en Belgique et aux Pays-Bas le 25 juin pour y étudier l'accueil réservé à ses compatriotes. A la suite de cette visite et de celles de plusieurs autres responsables dans les communautés de travailleurs marocains en Europe, la direction générale des Douanes adopte le 6 juillet une série de mesures financières en faveur de ceux-ci. On n'oublie pas davantage les besoins de leur âme : à l'occasion du Ramadan et sur l'ordre du Roi, vingt oulémas sont envoyés dans les principales villes françaises, belges, hollandaises et allemandes où se trouvent des colonies marocaines.

Des difficultés surgissent parfois avec les pays tiers. De longues négociations ont dû être menées avec Paris pour aboutir à un nouvel accord sur la sécurité sociale le 27 juin, accord qui permet, entre autres, de rétablir le paiement des allocations familiales aux travailleurs marocains en France. L'affaire des Jeux Olympiques de Munich ayant entraîné des mesures restrictives à l'égard des ressortissants des pays arabes, l'ambassadeur de la R.F.A. est reçu le 10 octobre au Ministère des Affaires étrangères pour

demander à son gouvernement de rapporter les mesures prises à l'encontre des travailleurs marocains en R.F.A.

Tant de candidats à l'emploi aspirent à émigrer que certains fonctionnaires ne résistent pas à la tentation de les exploiter. Le 2 avril, dix-sept personnes comparaissent devant la Cour spéciale de justice de Rabat, pour trafic de contrats de travail ; le khalifa de Massa (région de Tiznit) est condamné à cinq ans de prison.

*
**

C'est le terme de « révolution agraire » que le Roi a employé dans son allocution radiotélévisée du 19 septembre pour annoncer la nouvelle politique de distribution de terres. Selon la décision prise le 11 septembre en Conseil des ministres, toutes les terres de colonisation récupérées par l'Etat depuis quinze ans et confiées à l'administration des provinces devront être distribuées avant la fin de l'année 1972. Deux cent mille hectares de terres appartenant à des étrangers seront récupérées. La distribution porte sur 90 857 ha, dispersés sur 112 communes rurales, qui seront vendus à plus de 3 800 paysans. Ceux-ci disposent de vingt ans pour les payer et sont tenus, pour exploiter leur parcelle (24 hectares en moyenne) d'entrer dans une des 140 coopératives nouvellement créées. Celles-ci reçoivent un prêt de la Caisse nationale de crédit agricole, elle-même alimentée par un prêt total de 68 000 000 de dollars accordé par la Banque mondiale et par l'Agence internationale pour le développement. Huit mille fermiers auront droit également à ces prêts : il s'agit d'une classe moyenne d'exploitants que le pouvoir entend favoriser.

Dans les jours suivants, les ministres ont procédé à des distributions de terres. Le Roi a fait don de plusieurs propriétés personnelles. Le 10 octobre, à l'occasion du début du Ramadan, il donne à 185 familles de paysans une propriété de 4 800 hectares dans la région d'Amizmiz, et le 26, à 90 familles sa propriété des Ouled'Abdou (province de Settat).

Les distributions se sont faites souvent dans une atmosphère de joie populaire. Il n'en a pas été de même partout, notamment dans la région de Settat, où des incidents auraient eu lieu, s'il faut en croire le journal d'opposition *Al-Moharrir* du 8-11, des manifestants criant des slogans contre la corruption et réclamant une « distribution équitable ».

Le terme de « révolution agraire », et même celui de « réforme agraire » sont contestés par beaucoup à propos de cette opération. Non seulement ces 90 000 ha sont peu de chose sur les 5 millions d'hectares cultivés au Maroc, mais cette distribution ne s'accompagne d'aucune modification du régime foncier. « 40 % des paysans sont sans terres, écrit *Lamalif* (nov. 72), et 60 % des terres appartiennent à 10 % des paysans ». La même revue attribue aux gouvernants le dessein de « favoriser la création d'une classe moyenne rurale... » qui servirait de « cordon sanitaire et de classe tampon entre la grosse colonisation nationale qui se renforce de jour en jour et la masse des paysans sans terre, gardés en réserve dans les campagnes, et qui, elle aussi, s'accroît dangereusement ».

Le gouvernement a créé le 30 octobre une société, la SODEA, pour gérer les terres récupérées, dont le morcellement s'est révélé anti-économique. C'est une « société intégrée de gestion à caractère privé comprenant une unité de production et de conditionnement, l'intéressement des ouvriers à la productivité et aux bénéfices et participation à la gestion » (*Le Matin*, 31-10). La presse d'opposition a accueilli cette nouvelle avec méfiance et réclame de nouveau une « réforme agraire radicale » (*Maghreb-Information*s, 1-11).

On annonçait enfin le 14 décembre que toutes les terres des Habous comprises dans les périmètres irrigués du royaume seraient restituées à l'Etat pour être distribuées aux fellahs, après indemnisation de l'administration des Habous.

André ADAM.